

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 39

**Artikel:** Notes historiques sur les communes du canton de Delle  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-248175>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
a  
**Porrentruy**

—  
**TÉLÉPHONE**

# LE PAYS

## DU DIMANCHE

**LE PAYS**, 26<sup>me</sup> annéeSupplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**26<sup>me</sup> année, **LE PAYS**

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
a  
**Porrentruy**

—  
**TÉLÉPHONE**

### Notes historiques sur les communes du canton de Delle

Le 25 février 1326, Huguenin fils de feu Methenatte de St-Dizier vend à Hugues, chanoine de St-Hippolyte, 8 journaux de terre sise à Croix et à St-Dizier.

Le 20 janvier 1328, Jehannette femme Cuenat et Horriat de St-Dizier vendent à Hugues chanoine à St-Hippolyte des rentes annuelles assises sur différentes terres et un jardin sis au val de St-Dizier.

Le 27 février 1330, Hugues de St-Hippolyte, curé de Damphreux, vend à l'abbaye de Bellelay plusieurs propriétés comprenant près de 50 journaux de terre et des rentes situées ou assignées à St-Dizier, Croix et à Lebetail. Scellé par Jehan de Delle et par Henri de Belfort, prêtre, demeurant à St-Dizier.

Le 3 avril 1342, Horriat le Gros, de St-Dizier, sa femme, Jehan Perrins et ses enfants, vendent à Jehannenat fils Belin, de Villars-la-Boissière, de vers Valentinez, une rente annuelle de 4 quartes moitié blé et moitié avoine, mesure de Delle, assignée sur des terres au flottage de St-Dizier. Le 23 avril, autre vente au même d'une pièce de terre sise au val de St-Dizier. Scellés par Guillaume de Bure, vicaire de St-Dizier et par Jean fils à Lapostole, vicaire de Delle.

Le 6 avril 1342, Warnier fils de feu Jehan Loschart de St-Dizier Wiate sa femme et Perrin son fils vendent au même Jehannenat ci-dessus une même rente assise aussi sur des terres à St-Dizier. Scellé par le même vicaire de St-Dizier, et par Henri, curé de Grandfontaine.

Le 8 mars 1343, Horriat fils de feu Jehannenat du val de St-Dizier, vend au même Jehannenat 4 journaux de terre sise à St-Dizier.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 6

## LE JOUEUR

PAR

FRANÇOIS TESSON

Le bonheur a ses rayonnements, Pierre, en présence de cette effusion qui tenait du délire, se sentit devenir tout autre ; des pleurs mouillaient ses yeux malgré lui et il pensait :

— En vérité, c'est là qu'est le bonheur : entre cette femme qui m'aime et ces deux enfants qui me chériront.

Il embrassa tendrement Fortunée.

— Demain, lui dit-il d'une voix que l'émo-

Scellé par Handmyns, curé de St-Dizier et par Etienne curé de Courtemanche.

En 1346, Sebyle femme de feu Bourquard de St-Dizier, Perrin et Marcel ses enfants, vendent au même Jehannenat une pièce de terre sise à St-Dizier. Scellé par André de Grandvillars, curé de St-Dizier.

Vers 1469, des difficultés s'étant présentées pour la nomination du curé de Chevenez, le doyen d'Ajoie proposa de nommer à cette cure M. Gainnon curé de St-Dizier, mais cette proposition ne fut pas acceptée.

**Suarce**, 537 habitants. — Dans un acte du 21 juin 823, Louis-le-Débonnaire confirme les possessions de l'abbaye de Massevaux parmi lesquelles il s'en trouve qui étaient situées à Suarce.

Le 8 mars 1105, Henri de Suarce et son fils assistant comme témoins à l'acte de fondation du prieuré de Froidefontaine et, vers 1170, le chevalier Ulric de Suarce assiste au même titre à la donation faite par Reimbold de Spechbach de propriétés sises à Montinez en faveur de l'abbaye de Bellelay.

En 1144, une terre sise à Suarce passe de Frédéric I<sup>er</sup> comte de Ferrette au monastère de Feldbach qu'il vient de fonder.

En 1264, Jean Lohenbouges de Suarce siège comme témoin un acte de l'abbaye de Bellelay relatif à la dot curiale de Montinez.

Le 23 juin 1313, Pierre curé de Suarce scelle un bail de terre fait par l'abbé de Bellelay à Lepuix, et, le 5 novembre 1316, le même donne son consentement pour la vente d'une forêt située à Lugnez et scelle aussi cette vente.

Le 7 mai 1321, une enquête a lieu en présence du maire de Suarce relative à un différend qui existait au sujet de pièces de terre sises à Lepuix.

tion faisait trembler, demain nous irons tous deux reprendre là-bas notre enfant.

Mais tout à coup son front se rembrunit. Est-ce qu'il y a sous les cieux des jours sans nuages ?

— Mais il faut de l'argent, fit-il.

— Quel argent ?

— Tu sais bien !

— Eh ! non, dit-elle d'un air moitié étonné, moitié craintif.

— Il y a des frais à rembourser là-bas.

— Ah !

— Pauvre chérie ! le ciel est dur aux malheureux comme nous. Nous avons déposé notre enfant au tour des Enfants-Trouvés ; nous l'avons abandonné là-bas pendant deux ans. Aujourd'hui nous voulons le reprendre, c'est bien ; on n'ose le rendre, mais il faut auparavant payer là-bas les dépenses qu'on a faites pour lui.

Le 31 juillet 1353, Vauthier de Suarce reçoit en apanage de l'abbaye de Bellelay, pour le terme de 50 ans, tout ce qu'il a retenu précédemment de cette abbaye.

Le 15 décembre 1386, Jehan Frikat de Suarce, demeurant à Florimont, vend à Jehan Pequeignat boucher à Porrentruy, une rente annuelle de 45 ponals moitié blé et moitié avoine, mesure de Porrentruy, et de 4 sols et 2 chapons, assignée sur des terres sises à Beurnevésain.

Suarce a donné le jour au P. Jean Henri Berty, religieux de Bellelay, qui remplit d'abord pendant sept ans les fonctions de curé aux Genevez. En 1633, il fut nommé curé à Bassecourt et Boécourt où près de 700 personnes succombèrent de la peste et furent enterrées par le P. Berty. En 1649 il fut nommé curé de St-Ursanne, qu'il quitta en 1652 pour se retirer à la Porte-du-ciel près de Bâle où il mourut le 7 juillet 1654, dans sa soixante-sixième année.

**Thiancourt**, 204 habitants, paroissiens à Grandvillars. — Ce village payait, en 1303, une rente annuelle d'un quintal d'avoine aux ducs d'Autriche, landgraves d'Alsace.

D'après le rôle de la mairie de Bure, vers 1360, le chêne de Thiancourt servait de limite nord à l'arrondissement de chasse du prince-évêque de Bâle.

**Vellescat**, 110 habitants, paroissiens à Grosne. — Le 8 mars 1105 le prieuré de Froidefontaine, qui avait des propriétés à Vellescat, passe au monastère de Cluny.

— Et sais-tu ce qu'on demandera demander-t-elle.

— Je ne sais pas : cent francs, deux cents francs peut-être.

— C'est une somme, cela, Pierre !

— Hélas ! oui, c'est une somme !

Et il songea à parti soi que depuis bien des mois cet argent serait en sa possession si, paralil à Judas qui vendit son maître, il n'avait pas vendu au démon du jeu le prix de son enfant.

Fortunée l'examinait à la dérobée, elle le vit réfréner deux larmes échappées de ses yeux.

— Où trouver deux cents francs ? demanda-t-elle d'une voix triste et douce ; peut-être as-tu des économies, Pierre ?

— Moi ?... Ah, bien oui !... articula-t-il d'une voix étranglée.

Le cœur des femmes contient d'ineffables trésors d'indulgence.